



Monsieur Jacques THIROUIN
Maire
MAIRIE
152 RUE GRUYERES
42370 RENAISON

Saint-Etienne, le

18 JAN. 2017

Objet : Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Renaison

Votre interlocuteur :
MIGNARD Annie
Adjoint STD, chargée de
l'urbanisme et de l'aide à la
voirie des territoires
Nos Réf. : AM/IC
CR : A16-13399
Tél. : 04 77 68 90 34
Fax : 04 77 23 92 01
annie.mignard@loire.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 23 décembre 2016, vous avez consulté le Département sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, approuvé le 24 novembre 2015.

La présente modification n° 1 du PLU de Renaison porte sur des adaptations du règlement.

Les objectifs poursuivis visent :

- d'une part, à intégrer dans le règlement des zones agricoles et naturelles les dispositions issues de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dit « Loi Macron »,
- d'autre part, à permettre une implantation différente par rapport aux limites séparatives des annexes de moins de 20 m² en zone urbaine de cœur de bourg (UA), en zone correspondant aux extensions récentes du bourg (UB) et en zone urbaine d'habitat diffus en dehors du tissu urbain constitué (UH).

Après examen du dossier, le Département n'a pas d'observation à formuler sur la modification n° 1 envisagée.

Les services départementaux restent naturellement à votre entière disposition si nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Pour le Président
le Vice-président délégué
de l'exécutif

Alain LAURENDON

Copie :

- Mme Violette AUBERGER et M. Jean BARTHOLIN - Conseillers départementaux du canton de Renaison
- DDT-SAP

**DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42